

La Française des Jeux

Société anonyme

3-7 Quai du Pont du jour,

92100 Boulogne-Billancourt

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

La Française des Jeux

Société anonyme

3-7 Quai du Pont du jour,

92100 Boulogne-Billancourt

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée générale de la société La Française des Jeux,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la Direction de la Société. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 2 250 000 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L.225-115 5° du code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-la-Défense, le 24 février 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés



Richard Béjot

Olivier Broissand

**ATTESTATION
PREVUE A L'ARTICLE L. 225-115-5°
DU CODE DE COMMERCE**

Le montant global des sommes ouvrant droit à la réduction d'impôt visée aux alinéas 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élève à 2 250 000 € (deux millions deux cent cinquante mille euros).

Boulogne-Billancourt, le 20 février 2026

La Présidente Directrice Générale,
Stéphane Pallez



LA FRANCAISE DES JEUX
LISTE DES ACTIONS DE DONNS ET DE MÉCÉNAT

Fondation, Association, Etablissement, ...	Objet	Montant
ADRINORD	[PPIS] Renouvellement partenariat Adrinord - 2025	
ADMICAL	Convention de mécénat 2025-2027 soutien programme d'incubation	25 000 €
ASS EUROP CONTRE LEUCODY (Association ELA)	DON DANS LE CADRE DE L'OPERATION : METS TES BASKETS DANS L'ENTREPRISE 2025	100 000 €
CRESUS ALSACE ASSOCIATION	Renouvellement partenariat CRESUS Alsace (ligne d'écoute) 2025-2026	50 000 €
FONDATION DE FRANCE	Convention de mécénat 2025-00352	150 000 €
FONDATION PARTENARIALE	Renouvellement partenariat Fondation Université Paris Cité FDJ United - Projet Quick JHA - 2025	90 000 €
FONDATION PARTENARIALE	Renouvellement partenariat Fondation Université Paris Cité - Projet Eval RDR Jeux (Année 3) - 2025-2026	15 000 €
FONDS DOTATION CHU NANTES	Renouvellement partenariat IFAC CHU de Nantes (2025-2027)	75 000 €
FONDS MOZAIK	Sommet de l'inclusion économique (mécénat). Demandeur : T Grèverie. Août 2025	410 000 €
GESTES PROPRES	RSE - Convention mécénat Gestes Propres	30 000 €
LE CLUB DES JURISTES	APPEL DE DONNS 2025	25 000 €
LE CUBE GARGES	Partenariat Le Cube Garges FDJ - 2025	15 000 €
MUSEUM NATIONAL D HISTOIRE NATURELLE	Mécénat MNHN 2026 - Tour de France de la Biodiversité	40 000 €
OFFICE FRANCAIS DE LA BIODIVERSITE	RSE - Mécénat Office Français de la biodiversité (OFB)	75 000 €
SOS ADDICTIONS	Renouvellement partenariat SOS Addictions - soutien congrès EADD 2025	700 000 €
SEDAP	Renouvellement partenariat SEDAP FDJ United - 2025-2026	10 000 €
UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE	Renouvellement partenariat Université de Rouen - FDJ United 2025 - 2026	190 000 €
WWW France	Mécénat WWF - Nature Impact 2025-2026	50 000 €
		200 000 €
TOTAL		2 250 000 €